

Résolution
concernant les normes de comptabilité publique
pour les États membres de l'UE (EPSAS)

CC-R-2014-01

Le comité de contact,

reconnaissant que, vu la directive 2011/85/UE du Conseil, la question des normes de comptabilité publique communes revêt également une grande importance pour les ISC de l'UE;

ayant convenu, dans la résolution CC-R-2012-05, de suivre de près toute discussion sur cette question en raison de l'intérêt primordial qu'elle présente dans le contexte de la coopération au sein du comité de contact des ISC de l'UE;

ayant convenu, dans la résolution CC-R-2013-04, que la *task force* sur les EPSAS suivrait de près le déroulement du processus, participerait activement aux travaux du futur groupe de travail sur les EPSAS de la Commission européenne et ferait rapport au comité de contact;

ayant pris connaissance des préparatifs initiés par la Commission européenne en vue de procéder à l'élaboration de normes de comptabilité publique pour les États membres de l'UE (EPSAS);

tenant compte des activités des *task forces* d'Eurostat sur les EPSAS;

sachant que la Commission européenne prévoit de présenter une communication fin 2014 ainsi qu'une proposition de règlement-cadre relative aux EPSAS fin 2015;

considérant l'intention de la Commission européenne de mettre en place un groupe de travail chargé de l'élaboration des EPSAS;

décide de demander à sa *task force* sur les EPSAS de poursuivre son suivi des évolutions en la matière;

encourage les ISC à:

- rester en contact avec le ministère des finances de leur pays sur ce sujet,
- contribuer aux travaux des *task forces* sur les EPSAS d'Eurostat consacrées à la gouvernance et aux normes, le cas échéant,
- diffuser les informations aux membres du comité de contact;

décide de publier la présente résolution sur le site web du comité de contact.

Luxembourg, le 16 octobre 2014

ISC rapporteurs: ISC de France et d'Allemagne
Langue de l'original: EN